



**RECONDUCTION n° 14-002994  
DU PROCES-VERBAL n° 09 - E - 544**

Selon l'arrêté du 22 mars 2004

<b>Concernant</b>	Un caisson de ventilation mécanique contrôlée Référence : NOE 5600 [+ suffixe] Arrangements : rejet vertical [suffixe V] ou horizontal (aspiration et rejet en ligne) [suffixe H] Options possibles : régulation de pression constante par système « LOBBY » [suffixe LOBBY] isolation phonique [suffixe SILENCE] bac à condensats
<b>Demandeur</b>	CALADAIR 61 Rue de Saint Véran F - 71000 MACON LOCHE
<b>Extensions de classement reconduites</b>	Des extensions de classement peuvent se rapporter au procès-verbal de référence. Elles sont cumulables entre-elles après avis d'EFFECTIS France. Les extensions de classement délivrées sur le procès-verbal de référence, et portant les numéros suivants, sont reconduites : <b>10/1, 10/2 et EFR-14-002275</b>
<b>Durée de validité</b>	Le procès-verbal de référence et les extensions de classement mentionnées ci-dessus, ainsi que celles qui seraient délivrées après la date d'édition de ce document, sont valables jusqu'au : <b>04 décembre 2019.</b> Passé cette date, le procès-verbal de référence n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une nouvelle reconduction délivrée par EFECTIS France. Cette reconduction n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence.

Maizières-lès-Metz, le 06 novembre 2014



Mathieu FENUCCI  
Chef de Service Essais

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale.